

PROJET SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE

— VILLERVILLE —

En exécution de l'arrêté du 16 août 2021

il sera procédé du 4 octobre 2021 à 14h00 au 6 novembre 2021 à 12h inclus,

à une enquête relative à

- l'autorisation environnementale (A.E.)
 - la déclaration d'Intérêt Général (D.I.G.)
 - la déclaration d'utilité Publique (D.U.P.)
 - l'expropriation pour cause d'utilité Publique (E.P.)
- pour la réalisation du projet de confortement de la falaise sur la commune de Villerville.

Registre ouvert le 4 octobre 2021 à 14h00

Le Maire



Michel MARESCOT
Maire de VILLERVILLE

Le Commissaire Enquêteur


Marcel VASSELIN
Président de la Commission
d'enquête.



Permanence ouverte le 4 octobre 2021 à 14h00

visite d'une personne convoquée pour l'imprévue
pécuniaire

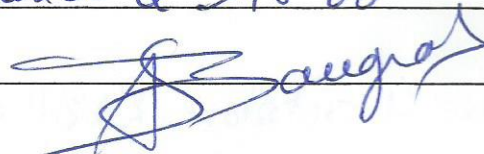
Clôture de la permanence à 17h00


Marcel JAFFERIN

Ouverture de la permanence le 14 octobre 2021
à 15h00

visite d'une personne sans dépôt d'observation

clôture de la permanence à 18h00


Saugras



Ouverture de la permanence le 23 octobre 2021
à 9h00

Il a été remis

- 1 dossier à l'attention du président de la commission d'enquête
- 1 exemplaire du bulletin municipal (octobre 2021)

Par la suite

Clôture de la permanence à 12h00

Ouverture de la permanence le vendredi 29 octobre 2021
à 9h00

AS Augrat

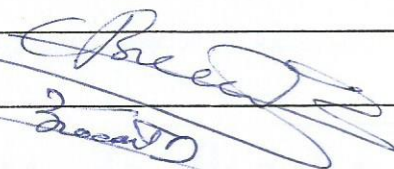
Clôture de la permanence le vendredi 29 octobre à 12h00
sans visite et sans observation portée sur
le registre.

AS Augrat



Permanence du samedi 6 novembre 2021 9h00 - 12h00

Avez consulté les documents très complets
Avez les réponses à nos questions ex re qui nous
concerne -
visuellement la continuité d'imitation" du mur pâtre
(en respectant du projet) comme à l'origine (vue de
côté partiel ancienne). La réintégration dans la continuité
sur papier nous semble acceptable
la biodiversité est prise en compte
Cordialement Mr M^{me} BROCARD Daniel -


Brocard D

Sophie Deschamps Robim - 44 rue Dautigny
Après avoir été rassurée par M. Vachin
sur le fait que je ne suis pas concernée par
les propriétés puisque tout est régularisé,
je m'imbroye sur l'opportunité d'un terrain
prochant du Douai jusqu'aux Croix. Car
les travaux sont prévus et identiques, c'est à
dire une promenade en bas & Un ici nous ne
sommes plus dans une configuration identique mais
dans le cas de figures d'une promenade haute source de
Bien à vous J'opt De laun conflits -



Didier PAFECOUX - 29 rue du General Leclac - Villerville.
 1) l'aspect du béton) de la partie droite (vue de la mer) du mur.
 2) de la partie gauche, sans raison majeure est très différent.

1) Il y a des bacs en béton accrochés à la paroi de la pente et l'ensemble est destiné à être recouvert par des plantations. Cependant, ces bacs paraissent lourds et disgracieux, accrochés de façon aléatoire à la pente, alors que le début du mur ancien et nouveau, a l'air ~~net~~ et plus ordonné et géométrique.

2) Serait-il possible de demander à l'architecte de présenter plus précisément l'aspect et le couleur du béton employé sur les 2 sites (droite et gauche) ainsi que la forme des godets vers le pare de gravas.

Et d'étudier plus précisément l'harmonie nécessaire entre :

- 1) - l'ancien mur à carterak en brique, à gauche et le nouveau mur à carterak en béton, sans la raison de René Jehroan -
- 2) - les godets en béton vers le pare de gravas - par des dessins et plans de face -

L'identité de ce travail doit être très volontaire, visible et net.
 D. Pafecoux

De: Simone Halberstadt Harari <sharari@effervescencegroupe.com>
Envoyé: samedi 6 novembre 2021 11:06
À: Mairie Villerville
Objet: Fwd: Villerville

>>> Je me suis toujours tenue informée des projets successifs de confortement de la falaise, je les ai appuyés auprès des autorités compétentes, je les soutiens et j'admire la détermination du maire d'avoir surmonté toutes les difficultés pour à présent entrer en phase de réalisation. Ils sont utiles à la commune comme ils le seront à ma propriété.

>>>

>>> Cependant, dans l'état actuel des informations dont je dispose, notamment après un rendez-vous en mairie et après avoir consulté des documents sur place, ils ne me paraissent pas adaptés à la topographie de mon terrain, dans ce que je connais de leur consistance.

>>>

>>> En effet d'une part leur tracé est véritablement invasif : le dessin montre que l'ouvrage est même élargi dans sa partie située sur mon terrain, et par sa forme se déploie et s'étale au lieu de rester parallèle au front de mer.

>>>

>>> D'autre part, je redoute que son tracé et ses modalités de mise en œuvre ne fragilisent à la fois mon terrain et le bunker. En effet la construction de l'ouvrage et les transports dans une zone de servitude 3 mètres vont impliquer la destruction d'une petite falaise intermédiaire entre la pente et le bunker. Ce talus borde le bunker et son assise. Sa suppression va faciliter le passage de camions transportant des tonnes de matériaux qui occasionneront des vibrations qui ne peuvent qu'altérer un bunker qui date de la 2ème guerre mondiale et qui ressemble à tous ceux qui se sont effondrés sur cette côte. Enfin les clous et les drains qui impliquent de creuser précisément le sous sol du bunker comportent une part de risque supplémentaire de le déstabiliser. Or ce bunker situé en contrebas de la maison est véritablement l'ossature de mon terrain.

>>>

>>> Aussi j'émetts les plus vives réserves quant au tracé en surface et à l'emprise en volume tels qu'ils apparaissent dans les documents que j'ai consultés.

>>

>>> Je demande une expertise du bunker et du terrain l'entourant ainsi qu'un réexamen de la zone de servitude et des contraintes portant sur la taille et le tonnage des camions et des engins de travaux.

Fait à Villerville

le 6.11.21

S Harari

Simone Harari Baudouin

6
CATHERINE DUMOUCHEL
16 RUE MAHU
VILLERVILLE

are gl
P1/2

J'ai regardé le Dossier 4 ENQUETE PREALABLE A LA DUP de 195 pages et celui de GINGER BURGEAP de 89 pages

A QUESTIONS SUR LE PLAN TECHNIQUE

Il me semble utile de poser quelques questions :

- La stabilité, pendant 75 ans, au grand glissement du mur de confortement a-t-elle été vérifiée fig 61, 62 et 80 ?
- quelle est la stabilité des ouvrages en béton supportant les plantations fig 34? Comment est-elle vérifiée ? Par qui ? Quand ? et dans le temps (75 ANS) / *Quelle est leur utilité ?*

B SUR LE PLAN FINANCIER

-Le suivi, l'entretien et la maintenance des drains, des clous, des végétaux, des exutoires, des eaux pluviales sont fondamentaux pour la pérennité de l'ouvrage et éviter un glissement massif.

- Qui réalise le travail ? Pour quel coût ? (cf page 111 ainsi que la liste des points à vérifier page 159 et suivantes) Il est évalué seulement à 10 000 euros !!! *+ entretien des plants en*
- Qui réalise la remise en état du CD? page 124 le département ou l'entreprise à qui sera confié *Haubert* le marché ?
 - La collecte et gestion des eaux de surface en amont au niveau des places et des voiries est fondamentale et nécessite des règles à établir. Qui écrira ces règles? Qui vérifiera qu'elles sont appliquées ?

Dans le dossier..

C SUR L'EXECUTION DU CHANTIER

Le ballast sera installé dans le parc des Graves avec une rotation possible des camions sur 30M. Il est spécifié que le chantier doit « disparaître » visuellement et le terrain remis en l'état initial. Quelques questions

- combien de camions passeront-ils ou sont prévus ? Quel est leur tonnage ?
- qui finance la remise en l'état ce qui signifiera retirer – notamment- les blocs de pierre ?
- quelle consolidation du côté de la plage (en prolongement du terrain) afin d'éviter les glissements de terre en direction de la mer ?
- le nombre de mois prévu et leur présentation est contradictoire d'un dossier de consultation à l'autre entre 14 et 22 mois ? *Qu'est qui est vraiment prévu ? Clarté du délai ?*

D SUR LE PLAN PATRIMONIAL

Le dossier et les intentions sont contradictoires

« Le belvédère des Dunes à l'est est directement lié au coeur du bourg et se caractérise par la présence d'un escalier historique qui est conservé dans le cadre du projet et offre un accès à l'ouvrage »

Et dans toutes les pages suivantes nous constatons un « aménagement » qui de fait détruit ce patrimoine :

« béton, changement de pente et aménagement métallique suspendu »

Donc il y a bien destruction de « l'escalier du guettoir » ou l'escalier du belvédère des dunes qui est historique à la vie et à l'histoire du village. Ou encore « l'escalier Belmondo » et malgré les promesses faites lors du décès récent de l'acteur.

Ceci sans rien apporter à cette consolidation puisqu'il est même précisé dans les dossiers que cet escalier sert de « soutien » ou de stabilité à cette partie de la falaise.

L'améliorer, refaire des parements briques, l'éclairer oui.

Le détruire pour rien NON.

(X) "C'est l'équivalent d'un surpoids"⁴

ENFIN A PROPOS DE LA GESTION DE CE BUDGET : QUESTIONS D'ETHIQUE ET D'HONNETE

Nous remarquons que seul le maire a reçu le plein pouvoir pour la gestion budgétaire de ces travaux.

Cette mesure nous paraît irrégulière et risquée pour les motifs suivants :

- 1 Monsieur Marescot et ses colistiers ont été élus avec un financement de leur campagne jugé illégal à hauteur de ...93% (JUGEMENT DU CONSEIL D'ETAT n°445470 du 10 MAI 2021) Dans ce financement illégal, figure notamment un « prélèvement » à partir de la trésorerie d'une association de soutien aux handicapés. (point 12 page 4).
- 2 En outre Monsieur Marescot s'est affiché avec son écharpe de maire aux côtés d'un financier « de la principauté de SEBORGIA ».
- 3 D'autre part un appel d'offre a été lancé par le maire le 08 OCTOBRE 2019 par le maire à propos des travaux à réaliser. Nous n'avons aucune information sur le devenir de cet AO. Est-il fructueux ? infructueux ?

En résumé de nombreux villervillais émettent des doutes sur la probité et la transparence financière de la conduite de ce projet.

→ (X) Comme premier au 1^{er} projet. Due pour que le supprimer.

J. Marescot

P 2/2

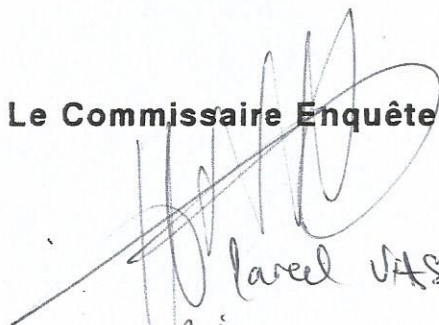
Registre clos le ... 6 novembre 2021 à 12h00

Le Maire



Michel MARESCOT
Maire de VILLERVILLE

Le Commissaire Enquêteur



Pascal ASSÉLIN
Président de la
Commission d'enquête